



# Pulnoy

N° 151- Novembre 2023

en  
bref

## Hôtel de Ville

2, rue du Tir  
54425 Pulnoy  
Tél. : 03 83 29 16 64  
E-mail : [contact@pulnoy.fr](mailto:contact@pulnoy.fr)

## Accueil du public

Lundi, mardi et jeudi : 8 h/12 h - 14 h/18 h  
Mercredi et vendredi : 8 h/12 h - 14 h/16 h  
Permanence téléphonique le matin pendant les petites vacances et du 15/07 au 15/08  
Hors vacances scolaires : Permanence urbanisme les lundis et mercredis matin et les mardis et jeudis après-midi / Permanence État civil tous les après-midis

## Plus d'infos

[www.pulnoy.fr](http://www.pulnoy.fr)



Envoyez vos coordonnées postales à [contact@pulnoy.fr](mailto:contact@pulnoy.fr) pour recevoir ce magazine uniquement par e-mail.

# Édito



Chères Pulnéennes,  
Chers Pulnéens,

Vous l'aurez constaté comme moi, **nous avançons actuellement dans un climat quelque peu bousculé.**

D'abord, la météo nous joue des tours, les vents se déchainent, la pluie inondent les terrains, les routes, provoquant de forts dommages difficilement maitrisables et réparables.

Et puis certaines parties du monde s'enflamment, se divisent pour préserver leurs territoires, affirmer leurs différences, quitte à décimer des familles entières.

Des images marquantes, voire violentes sont diffusées au point de semer le trouble dans les têtes.

**Ayons une pensée pour toutes les personnes touchées de près ou de loin par ces tourments.**

Alors qu'**à Pulnoy, la vie est, heureusement, plus douce.** L'automne a, en effet, pris sa place avec ses couleurs chatoyantes, ses odeurs de soupes et de truffes. Nos évènements festifs se poursuivent pour notre plus grand plaisir même si au regard du contexte actuel, la bonne sécurité de nos concitoyens est impérative. **Tout est mis en œuvre** avec le concours des organismes d'état, de nos agents, de notre police municipale et des bénévoles œuvrant dans nos associations **afin que nos manifestations se déroulent dans la plus grande sérénité.**

La fin d'année arrivant à grand pas, Saint Nicolas et père Noël ne sont pas bien loin avec leurs gourmandises et présents. Les yeux de nos enfants pourront encore s'émerveiller devant les lumières et la magie de Noël.

**Bonnes fêtes de fin d'année à tous,** un peu en avance !

Marc Ogiez, Maire de Pulnoy

Directeur de publication : Marc Ogiez

Adjointe déléguée : Marie-Line Masson

Rédaction : Gaëlle Viard et intervenants ponctuels

Composition : Gaëlle Viard

Illustration de couverture : Gaëlle Viard (Naturellement 2023)

Dépôt légal n°723, Préfecture de Meurthe-et-Moselle

# Sommaire

## Zoom sur

Page 4

### La Mission ados

Un service d'accueil et d'animation entièrement dédié aux 11-18 ans...



### Retour en images

Naturellement, Nancy Jazz Tour et accueil des nouveaux habitants...



### Taille des haies

C'est 2 mètres maximum !...



## Vie associative

Page 5

### Amicale pour le don de sang bénévoles

Une équipe dynamique mobilisée pour préserver la vie...



### Prime air bois

Un coup de pouce de la Métropole pour mieux se chauffer, moins dépenser et moins polluer...



### Accès aux déchetteries

Les déchetteries de la Métropole sont passées à l'heure d'hiver...



### Viabilité hivernale

La Métropole et la Ville se mobilisent pour faire face aux intempéries hivernales...



### Et si on partageait...

Les animations se poursuivent en 2024...



## En bref

Page 5

### Vigipirate : urgence attentat

Conformément à la demande de la préfecture, la commune s'adapte...



### Publications légales

Les délibérations prises lors des conseils municipaux sont accessibles au public...



## Expression politique

Page 9

### Securité routière

Sur voie publique, il est indispensable de rester à l'écoute de son environnement proche...



### Vous nous avez demandé...

Quand l'intérêt des uns prend le dessus sur l'intérêt général et sur la propreté de la ville...



## Infos flash

Page 9

### Portail de l'eau

Au-delà de la simple gestion de la consommation d'eau...



## Agenda

Page 10

**Présentation du dispositif d'accueil des 11 - 18 ans.**

La Mission ados, propose des accueils libres pour les jeunes de 11 à 18 ans toute la semaine à partir de 16h30, et des activités le mercredi après-midi sur inscription via l'espace citoyen de la ville de Pulnoy. Elles organisent des soirées, avec des thèmes différents tout au long de l'année et des activités pendant les vacances scolaires.

Depuis la rentrée de septembre, Rosa, la directrice, et 3 animateurs assurent l'accueil des jeunes sur des temps différenciés : Kévin tout au long des temps périscolaires, Simon pendant les périodes des vacances scolaires et Thomas de temps à autre sur les vacances et les mercredis. Une équipe jeune, prête à tout, pour mobiliser les adolescents et leur permettre de s'engager dans de multiples projets.

Petit retour sur l'année passée, période de lancement de nouveau projet avec l'arrivée de l'UFCV dans l'organisation de la Mission Ados. Delphine, actuellement coordinatrice de l'ensemble des accueils de Pulnoy, occupait alors le poste de directrice et Rosa celui d'animatrice.

Concrétisation d'un beau projet avec la création d'un jardin pédagogique : résultat d'un chantier-jeune qui a pu être ouvert au public lors de la «Boucle Verte». Dans la suite de ce projet, les ados se sont ainsi rendus cet été au «Connaître et protéger la Nature» à Metz pour une sortie écocathlon (jeu de piste en forêt pour une sensibilisation à la découverte de l'environnement).

Les jeunes adolescents ont également pu faire l'apprentissage de diverses expériences en lien avec le deuxième « chantier jeunes » axé sur la recherche avec la création d'un mini-laboratoire. Dans la continuité de ce projet, ils se rendront au planétarium d'Epinal pour parfaire cette expérience et continueront à jouer «les savants-fous» jusqu'à la fin de cette année.

Enfin, ils ont commencé à mettre en place le projet phare de la web-radio avec Rosa, projet en cours de développement et qui aura pour objectif de donner la parole aux adolescents sur divers sujets d'actualité. Durant l'année, les jeunes se sont essayés aux arts du cirque, lors d'un stage animé par Camille et Noémie, les ados ont pu montrer à leurs familles leur performance en matière de jonglage avec balles et assiettes chinoises, pyramide à plusieurs. Une soirée toute en convivialité où même M. Le Maire s'est porté volontaire pour un jonglage de couteaux.

La solidarité et la convivialité n'ont pas été oubliées avec l'organisation d'un loto à la Maison des Jeunes au profit de la banque alimentaire. L'engagement des adolescents pour organisateur cette soirée a été récompensé : véritable réussite pour le plus grand bonheur de nos jeunes organisateurs. Le spectacle de fin d'année au centre socio culturel de Pulnoy a lui aussi été une véritable réussite. Bravo aux ados et encore merci à notre bénévole au grand cœur «Christian» que l'on aura plaisir à retrouver avec «Les Amis du verger».



De nouveaux projets sont déjà en préparation pour l'année à venir : le vendredi 16 février 2024, un loto géant et intergénérationnel est prévu au centre socio culturel de Pulnoy.

Une soirée des talents «les jeunes et les moins jeunes ont du talent» prévue le 12 avril 2024. Un vrai jury et une soirée prometteuse tout en convivialité se dessine et enfin pour les ados «un bal à l'Américaine», tenues de soirée exigées et élection du Roi et de la Reine du bal à l'issue. Une idée soumise l'an passé, durant les ateliers bricolage et radio réalisés au collège de Pulnoy à laquelle la Mission ados se devait d'apporter une réponse favorable. Elle est le porte-parole des actions que souhaitent mener les jeunes pour la ville de Pulnoy.

Mais encore beaucoup d'autres surprises : des activités, des sorties, des ateliers cuisine, des soirées, un programme riche en couleurs avec pour thématiques : la créativité, la culture, les initiatives citoyennes (accompagnement du CME, mise en place du CMJ, participation à la création de la micro-forêt, travail avec les maîtres composteurs de la métropole de Nancy, mise en place prochainement d'un frigo solidaire), des jeux collectifs et sportifs (participation à la finale au Palais des sports Jean Weille de la battle de breakdance de coupe de France suite à des interventions des danseurs de l'équipe de France sur les temps d'accueil des vacances d'Automne). Une année qui se veut riche en projets et en activités !

Les tarifs

Pulnéens	Quotient familial			
	De 0 à 450	De 451 à 800	De 801 à 1 100	> 1 101
Accueil libre	Non facturé			
Mercredi après-midi - Soirée - Sortie	3,50 €	4,50 €	6,50 €	7,50 €
Semaine vacances scolaires	20,50 €	25, 50 €	30,50 €	35,50 €
Ateliers à l'année	18,50 €	20,50 €	22,50 €	24,50 €

Extérieurs	Quotient familial			
	De 0 à 450	De 451 à 800	De 801 à 1 100	> 1 101
Accueil libre	Non facturé			
Mercredi après-midi - Soirée - Sortie	5,50 €	6,50 €	8,50 €	10,50 €
Semaine vacances scolaires	25,50 €	35, 50 €	40,50 €	45,50 €
Ateliers à l'année	22,50 €	24,50 €	26,50 €	28,50 €

## Une association qui repose entièrement sur la solidarité et qui se bat pour la santé de tous.

L'amicale pour le don de sang bénévole de Pulnoy, c'est 35 ans d'existence. Pendant toutes ces années, les membres actifs, bénévoles, ont prouvé leur investissement et leur dévouement lors d'actions et de manifestations diverses. Leur objectif : que de plus en plus de premiers dons et de donneurs et donneuses de Pulnoy offrent leur sang et leur plasma, soit à l'occasion de l'une des 3 collectes organisées chaque année au centre socioculturel, soit dans les locaux de l'Établissement Français de Sang (EFS), boulevard Lobau, à Nancy.

**C'est naturellement le but premier de l'amicale : sensibiliser au don de sang.**

Pour ce faire, on commence tôt, dans les classes de CM2 de la commune, et on se mobilise chaque fois que possible : lors de l'Été en fête au plan d'eau, pendant Anim'août au bourg, à l'occasion de la rentrée des associations au socio...

Nous faisons passer le message, encore et toujours, que les besoins en sang sont criants, que le recrutement de nouveaux donneurs est primordial, que leur fidélisation ensuite est essentielle et, au bout du compte, on juge les résultats lors de nos collectes avec des participations toujours réussies et parfois remarquables.

Et, comme nous sommes perfectionnistes, ce n'est jamais assez ! Alors, inlassablement, on recommence, on améliore l'information et l'accueil, on gâte les donneuses et les donneurs lors de la collation post-don, dont la renommée a d'ailleurs fait le tour des communes proches, poussant ainsi nos voisins de Cerville, Seichamps, Saulxures... à se présenter en bon nombre sur les collectes Pulnéennes pour en profiter.

Jugez-en : des crêpes et gaufres maison, couvertes de pâte chocolat-noisette ou noyées de sucre ou de chantilly, des croque-monsieur maison, des petits pâtés dorés à point, du végétarien et même du végétalien si nécessaire. La maison ne recule devant aucun sacrifice !



Dessin réalisé par une élève de CM2

Comme pour beaucoup d'associations, la relève est difficile à trouver et le renouvellement des membres est problématique (nous sommes 46 quand même). Alors, que vous donniez votre sang ou non, si vous voulez participer à un mouvement bénévole et valorisant, vous pouvez nous rejoindre et passer un peu de temps avec nous pour que cette grande cause vive et soit garantie dans l'avenir. N'hésitez pas à nous contacter !



Rendez-vous dans le bulletin municipal, rétrospective de l'année 2022-2023, à paraître en décembre, pour en savoir plus sur le bilan de nos collectes et sur les moments conviviaux partagés entre bénévoles.

## Vigipirate : urgence attentat

**Suite à l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras le 13 octobre 2023, la Première ministre, Élisabeth Borne, a décidé d'élever la posture du plan Vigipirate au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national.**

La préfecture de Meurthe-et-Moselle a donc sollicité toutes les collectivités locales afin que des mesures soient prises pour assurer la sécurité de tous.

À Pulnoy, cela se traduit notamment par :

Un accès restreint aux bâtiments municipaux



Les administrés se rendant en mairie doivent désormais sonner à l'interphone pour se présenter et indiquer l'objet de leur visite. Enfin, s'ils sont amenés à circuler dans le bâtiment, ils devront au préalable renseigner le registre des visiteurs mis à leur disposition à l'accueil. Cette disposition perdurera dans le temps, dans le respect des mesures de sécurité, notamment en cas d'incendie.

Les activités qui se déroulent dans les bâtiments municipaux (centre socioculturel, centre de rencontre, relais petite enfance...) se tiennent porte close et verrouillée (des dispositifs d'évacuation d'urgence étant présents).

Les adultes accompagnants ne sont pas autorisés à pénétrer dans les établissements scolaires (cours comprises) et doivent éviter tout rassemblement devant les entrées.

Des manifestations repensées

Chaque manifestation, qu'elle soit organisée par la Ville ou par une association doit garantir un niveau de sécurité maximale. Pour cela, une vérification visuelle des sacs de toute personne entrant sur le site de la manifestation doit être effectuée par une personne habilitée (agent de la police municipale ou d'une société de sécurité privée). Les organisateurs ne parvenant pas à réunir les conditions de sécurisation attendues par la préfecture devront annuler leur événement, sur décision de cette dernière.

Le marché municipal est sécurisé par un dispositif anti-intrusion : des véhicules municipaux sont placés à chaque extrémité des allées, après installation des commerçants, pour empêcher l'accès de tout autre véhicule extérieur.

**NB** : Compte tenu de ce contexte, les informations données dans l'agenda sont susceptibles d'évoluer.

## Sécurité routière

**À vélo, si le casque de protection n'est pas obligatoire<sup>1</sup>, le casque de diffusion audio est en revanche interdit !**

Casque ou écouteurs, avec ou sans fil, peu importe, la règle est la même : la loi indique clairement « Est également interdit [...] le port à l'oreille de tout dispositif susceptible d'émettre du son par le conducteur d'un véhicule en circulation, à l'exception des appareils électroniques correcteurs de surdité. Les oreillettes permettant de téléphoner ou d'écouter de la musique font partie de cette interdiction. »

**Cette réglementation s'applique, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, à l'ensemble des usagers de la route, pour des raisons évidentes de sécurité (Décret n° 2015-743 du 24 juin 2015 relatif à la lutte contre l'insécurité routière).**

Si les automobilistes semblent, dans leur grande majorité, respecter cette interdiction<sup>1</sup>, les cyclistes et autres usagers d'engins de déplacement individuels, motorisés ou non, sont encore très nombreux à circuler en étant « coupés du monde qui les entoure », se mettant ainsi en danger.

1 - Le casque de protection est obligatoire pour les cyclistes de moins de 12 ans  
1 - Seul le système de Bluetooth intégré au véhicule reste autorisé.



## Retour en images

Dimanche 24 septembre, le soleil et les visiteurs étaient au rendez-vous pour la seconde édition de Naturellement.

Les animations proposées ont ravi petits et grands !



Jeudi 5 octobre, le centre socioculturel accueillait la première soirée du Nancy Jazz Tour, tournée de concerts en région du NJP.

Plus de 200 personnes sont venues vibrer au son du jazz manouche de Minor sing.



Samedi 7 octobre, les nouveaux habitants étaient accueillis en mairie.

Une vingtaine de foyers a répondu à l'invitation de la mairie et a été accueillie, notamment, par le maire et son 1<sup>er</sup> adjoint.

Pendant 2 heures, la commune a été présentée sous toutes ses coutures : patrimoine naturel et immobilier, écoles, associations, services publics municipaux, équipe municipale, animations locales...



## Prime air bois

### Le Grand Nancy s'engage pour la qualité de l'air.

Dans le Grand Nancy, le chauffage au bois est à l'origine d'un tiers des émissions de particules fines PM2.5, très néfastes pour la santé. En cause : des appareils de chauffage au bois obsolètes et/ou mal utilisés.



À compter de janvier 2024 et dans le cadre de sa Prime Air Bois, la Métropole accordera une subvention aux propriétaires pour les aider à changer leur ancien appareil de chauffage au bois : cheminée à foyer ouvert ou insert, poêle, chaudière datant d'avant 2005.

Comprise entre 1 500 € et 2 500 €, elle sera versée directement aux propriétaires pour la mise au rebut d'un ancien appareil de chauffage au bois et l'achat d'un appareil neuf ou d'occasion labellisé Flamme verte ou inscrit au registre d'équivalence ADEME.

+ d'infos : [primeairbois.grandnancy.eu](http://primeairbois.grandnancy.eu)

## Viabilité hivernale

### Le plan de viabilité hivernale applicable à Pulnoy est édité par la Métropole.

Ce document, actualisé chaque année pour chacune des communes de la Métropole, permet de définir l'ordre de priorité de dégagement des voies de circulation en cas de chutes de neige ou de pluies verglaçantes.

**Il est important de respecter les règles de stationnement, afin de ne pas bloquer les véhicules de déneigement !**



Merci aux agents de la ville qui, d'astreinte, se tiennent prêts à intervenir à tout moment, de jour comme de nuit.

NB : Les riverains sont tenus de garantir des conditions de circulation favorables aux piétons qui empruntent les trottoirs bordant leur habitation (Arrêté municipal 151/2021). Leur responsabilité est légalement engagée : en cas d'accident, la victime est en droit de porter plainte contre l'occupant du logement devant lequel ledit accident s'est produit.

## Tri des biodéchets

### Dans le cadre de son plan local de réduction des déchets, la Métropole se mobilise pour que les déchets compostables ne soient plus intégrés aux déchets ménagers.



En s'appuyant sur les chiffres des ventes effectuées durant ces 10 dernières années (lombricomposteurs et composteurs individuels à prix avantageux), la Métropole du Grand Nancy estime à 13 000 le nombre de foyers n'étant pas encore équipés sur son territoire. La marge de progression possible est très importante !

Une réflexion est donc en cours pour que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, des solutions de tri des biodéchets soient proposées à chaque foyer. Ainsi, la démarche d'incitation au compostage individuel ou partagé est toujours en vigueur.

En complément, de nouveaux points de collecte de biodéchets vont être déployés sous forme d'abri-bacs, en concertation avec les communes.

NB : Des solutions seront également proposées aux professionnels.  
+ d'infos sur [mhdd.grandnancy.eu](http://mhdd.grandnancy.eu)

## Publications légales

### Les délibérations prises en conseil municipal peuvent être consultées par les citoyens.

En effet, conformément à la réglementation en vigueur, les délibérations prises à l'issue des conseils municipaux sont diffusées sur le site de la commune et téléchargeables durant les 2 mois qui suivent chaque séance.

Passé ce délai, les délibérations peuvent être consultées en mairie.

## Vous nous avez demandé...

### Que se passe-t-il avec les distributeurs de canisacs ? Ils sont régulièrement vides !

Les distributeurs de canisacs ont été mis en place il y a quelques années déjà, dans le cadre de la politique de propreté de la ville. L'objectif visé était une réduction de la quantité de déjections canines abandonnées sur la voie publique par les maîtres indécents. Les canisacs ainsi mis à disposition avaient une vocation de dépannage, pour mettre fin à l'excuse si courante du « Je ne peux pas ramasser, car j'ai oublié mes canisacs à la maison ! ».

Cela a porté ses fruits, même si de trop nombreuses déjections sont toujours là.

**Profitons-en pour remercier les propriétaires de chien qui ramassent systématiquement les déjections canines, y compris dans les espaces verts !**

Malheureusement, certains considèrent les distributeurs comme un fournisseur gratuit et à portée de main, et font des stocks, privant ainsi les autres usagers. Non seulement, ce comportement va à l'encontre de l'intérêt général mais, en plus, les canisacs n'ont rien de gratuit puisqu'ils sont payés par la collectivité !

Le budget de ladite collectivité – la Ville de Pulnoy – subit depuis plusieurs années successives les réductions de dotations de l'État, auxquelles sont venues s'ajouter les crises récentes et actuelles et leur impact sur le coût des matières premières, de l'énergie, etc.

Quand le budget alloué à l'alimentation des distributeurs est resté le même, le prix d'achat des canisacs a augmenté. Inévitablement, la quantité de sacs mis à disposition sur l'année est réduite.

Pourquoi ne pas augmenter le budget ? Parce que la présence de distributeurs est déjà, en soit, un privilège pour les Pulnéennes et Pulnéens. Lorsque l'on prend la responsabilité d'un chien, l'achat de canisacs fait intégralement partie des frais à prévoir.

**Dans le respect du principe d'égalité du service public, aucune collectivité n'a vocation à pallier aux défaillances de certains propriétaires en subvenant à leurs besoins et à ceux de leurs animaux en s'appuyant sur des fonds publics.**

Les agents municipaux alimentent les distributeurs une fois par semaine. La disponibilité des canisacs dépend donc avant tout du savoir-vivre de chacun !

## Portail de l'eau



Pour consulter sa consommation annuelle et payer sa facture, mais pas seulement !

Le portail de l'eau, proposé par la Métropole du Grand Nancy, s'enrichit d'une nouvelle fonction : le radio-relevé.

Ainsi, les foyers équipés d'un compteur communicant, peuvent désormais suivre leur consommation hebdomadaire depuis leur compte utilisateur<sup>1</sup>.

Des alertes peuvent y être paramétrées pour, par exemple, être informé dès que la consommation mensuelle atteint un seuil fixé au préalable.

De plus, grâce au radio-relevé, la Métropole peut détecter un éventuel écoulement continu sur le compteur, signe d'une probable fuite, et en alerter au plus vite le foyer concerné, pour qu'une vérification des installations soit effectuée et l'eau économisée.

<sup>1</sup> - Pour découvrir comment créer un compte utilisateur : <https://www.youtube.com/watch?v=mlqelWnoKE4>.

Pour se connecter à l'espace personnel : <https://eau.grandnancy.eu/Portail>

## Taille des haies

C'est 2 mètres maximum !



Propriétaires ou locataires, Pulnéennes et Pulnéens ont une obligation d'égagement des arbres et des plantations se trouvant sur leur terrain.

**« Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, ou moins si le dégagement de la visibilité est nécessaire à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. »**

(Article 2 de l'arrêté municipal 151/2021)

## Accès aux déchetteries

Les déchetteries de la Métropole sont passées à l'heure d'hiver.



Depuis le 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'au 1<sup>er</sup> mars prochain, les déchetteries les plus proches de Pulnoy sont accessibles selon les horaires suivants :

- Essey-lès-Nancy, Route d'Agincourt  
7/7 (y compris jours fériés) : de 9h à 11h45, puis de 13h à 17h30
- Art-sur-Meurthe (Route de Saulxures)  
Semaine : de 13h à 17h30  
Samedi, dimanche et jours fériés : de 9h à 11h45, puis de 13h à 17h30
- Nancy (Boulevard J. Moulin - Non concernée par les horaires d'hiver)  
7/7 (y compris jours fériés) : de 7h30 à 18h30  
Fermeture à 17h30 les 24 et 31 décembre  
Fermeture complète les 25/12 et 01/01

Une carte d'accès aux déchetteries, initialement créditée de 20 passages et rechargeable, est indispensable. Délivrée par la Maison de l'habitat et du développement durable du Grand Nancy, elle peut être demandée par courrier, en ligne ou dans les locaux de la MHDD. + d'info sur [mhdd.grandnancy.eu](http://mhdd.grandnancy.eu)

**NB** : La liste complète des 9 déchetteries métropolitaines, avec coordonnées, horaires d'ouverture et inventaire des déchets acceptés, est disponible sur [mhdd.grandnancy.eu/dechets/dechetteries](http://mhdd.grandnancy.eu/dechets/dechetteries)

## Et si on partageait ?

Les animations intergénérationnelles se poursuivent en 2024.

Depuis septembre 2023, plusieurs rendez-vous gratuits ont été proposés. Il y a eu des animations récurrentes, déjà proposées en 2002, mais aussi des nouveautés.



On peut citer, notamment, les interventions des Ambassadeurs du tri de la Métropole pour des ateliers de fabrication de produits cosmétiques ou ménagers, ou pour la prévention du gaspillage alimentaire.

Durant le mois de novembre, ce sont les infirmières étudiantes de l'IFSI<sup>1</sup> qui ont proposé un cycle d'ateliers de prévention-santé : "Trier son armoire à pharmacie", "L'équilibre alimentaire et hydrique", "Atelier mémoire et recette d'antan" et enfin "L'alimentation au quotidien".

En 2024, les animations vont se poursuivre avec, notamment, des ateliers consacrés à l'informatique et d'autres à la santé et au bien-être, des séances de cinéma toutes générations et d'activités physiques adaptées ou encore le retour de l'Heure du tee...  
Nouveauté : un atelier d'écriture et de mise en scène sera également proposé !



Fabrication de produits cosmétiques avec les Ambassadeurs du tri de la Métropole

<sup>1</sup> Institut de formation en soins infirmiers

## Assises métropolitaines de la vie étudiante

Dans le cadre de son Schéma métropolitain Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, la Métropole du Grand Nancy donne la parole aux étudiants.



Pour tout savoir sur les assises métropolitaines de la vie étudiante et, éventuellement, y participer, rendez-vous sur <https://www.grandnancy.eu/vivre-habiter/le-grand-nancy-metropole-etudiante/les-assises-de-la-vie-etudiante>

Accès direct par ici



## Pulnoy Demain Ensemble

### Les conseils de quartier...

Il nous semble nécessaire de vous donner notre vision du fonctionnement des conseils de quartier. Malheureusement tous les Pulnéens ne connaissent pas cette disposition et leurs attributions.

Nous nous étions engagés à mettre en œuvre une démarche de **démocratie participative**, en plus de la **consultation citoyenne**, nous avons au début de ce mandat, décidé la mise en place de 6 conseils de quartiers (couvrant tout Pulnoy) constitués chacun d'un bureau élu par les habitants, composés d'un président, vice-président, secrétaire, etc... Ces bureaux sont à renouveler tous les 2 ans à l'issue de nouvelles élections.

Nous attendions de ces conseils, dans le cadre d'un réel **partenariat**, de faire vivre leur quartier, faire participer les habitants, leur permettre de se rapprocher, proposer des actions collectives et évidemment des améliorations réalistes. Améliorations, qui une fois validées, seraient budgétées l'année suivante et ce dans le cadre de dépenses contrôlées. Un document nommé Charte des Conseils de Quartiers a donc été rédigé afin d'en fixer le fonctionnement.

Nous pensions naïvement que cela se passerait dans un climat serein, avec pour seul but de faire participer les pulnéens à la vie de Pulnoy, sans polémique ni vision partisane. Après 2 années de fonctionnement, alors que les bureaux doivent être renouvelés, nous avons dû faire un constat de dysfonctionnement. Nous avons revu notre organisation en interne, cependant et suite à plusieurs remarques d'habitants nous informant que certains conseils détournaient cette instance à des fins de propagande ou de critiques systématiques de la municipalité, il nous est apparu nécessaire d'en revoir le fonctionnement.

Si-il peut sembler normal que des désaccords surviennent surtout lors de la période de rodage d'une organisation, inquiéter les habitants via les réseaux sociaux, des flyers, voire par la presse régionale ne correspond pas à notre vision d'un fonctionnement serein des conseils de quartiers. Nous avons donc décidé de modifier le document qui en régit le fonctionnement et que les conseillers de quartier **s'engagent** à en respecter les termes. Aurions-nous du laisser cette situation perdurer et continuer à se dégrader ?

Pour certains, nous avons là, commis l'équivalent d'un crime de lèse-majesté, même si la forme pourra nous être reprochée, l'essentiel nous semble être de pouvoir améliorer la vie des habitants, avoir de réels relais entre eux et municipalité et surtout avoir une démocratie participative efficace et cohérente.

Le groupe majoritaire

## Pulnoy autrement

### LE FRUIT DE LA REQUÊTE ...

**Le délit de prise illégale d'intérêt** est défini à l'article L. 432-12 du nouveau code pénal : « Le fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou **par une personne investie d'un mandat électif public**, de prendre, recevoir et conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge de la surveillance, de l'administration, de la liquidation ou du paiement ».

**Ce délit, conçu dans un but de prévention et de dissuasion, incrimine la confusion d'intérêts privés des élus avec les intérêts de la commune.**

**Le maire n'est pas le seul à pouvoir être poursuivi pour cette infraction. D'autres personnes peuvent être amenées à en répondre, notamment, les adjoints ou les conseillers municipaux agissant en tant que suppléant du maire, ou dans le cadre de leur délégation de fonction, ou pour des affaires les intéressant personnellement.**

**La prise illégale d'intérêt dans la communication municipale** se réfère à une situation où un élu municipal utilise sa position pour obtenir un avantage personnel ou financier, particulier ou pluriel, en violation des lois et réglementations locales.

**Cette infraction peut prendre plusieurs formes**, notamment :

- **Publicité déguisée** : lorsqu'un élu ou un fonctionnaire municipal utilise des ressources publiques, telles que le temps de travail des employés municipaux ou les biens de la municipalité, pour promouvoir ses intérêts personnels, son entreprise ou ses activités politiques.
- **Contrats et marchés publics** : si un élu ou un fonctionnaire municipal favorise délibérément une entreprise ou une personne avec laquelle il a des liens financiers ou personnels dans le cadre de l'octroi de contrats municipaux.
- **Utilisation abusive d'informations confidentielles** : lorsqu'un élu ou un fonctionnaire municipal utilise des informations confidentielles auxquelles il a accès en raison de sa position pour prendre des décisions qui profitent à ses intérêts personnels ou financiers.
- **Promotion d'activités personnelles ou d'entreprise** : si un élu ou un fonctionnaire municipal utilise la communication municipale, telle que le site web de la ville, les médias sociaux officiels ou les bulletins d'information, pour promouvoir ses propres activités, entreprises ou produits.

**Il est essentiel que les élus respectent les lois et les codes de conduite éthique** pour éviter tout conflit d'intérêts et maintiennent la confiance du public dans l'intégrité du conseil municipal.

**L'utilisation de la communication municipale, y compris les ressources telles que le site web de la municipalité, à des fins de campagne électorale par un maire en exercice peut soulever des questions de conformité éthique et légale, ainsi que des préoccupations concernant l'utilisation inappropriée des ressources publiques.**

**A bon entendeur, salut !**

**Les élus du groupe d'opposition Pulnoy Autrement**  
D. DEVITERNE, J. ENEL, Z. BEN ISMAIL, F. PERROLLAZ

## L'Autre Voix

**Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites et je me battrais pour que vous ne puissiez plus le dire !**

Certes, il ne s'agit pas de la pensée originale de Voltaire, mais **cette phrase illustre parfaitement ce qui se passe à Pulnoy depuis 3 années maintenant.**

Au travers de multiples décisions scandaleuses prises par le maire et ses élus aveuglément obéissants, la liberté d'expression de l'opposition et des habitants, pourtant défendue par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, est dangereusement menacée à Pulnoy. Limitation du temps de parole en conseil municipal, courrier imposant le silence à des citoyens investis ou réclamant à l'opposition le retrait de commentaires sur une page Facebook personnelle, suppression des commentaires sur la page de la ville, nouvelle « réglementation » des Conseils de quartier pour brider leurs paroles... tout est bon pour censurer la parole contradictoire et argumentée.

Si l'équipe majoritaire semble engagée dans une grave dérive autoritaire masquant l'échec flagrant du projet de mandat, il est permis de s'interroger : qu'aurions nous fait à sa place ?

### Participation citoyenne

- Réunions régulières avec les conseils de quartier pour entretenir de bonnes relations avec les conseillers et étudier avec les services les projets présentés.
- Organisation d'un budget participatif impliquant l'ensemble des habitants
- Développement d'un principe de référendum municipal pour des décisions qui touchent directement les habitants

### Écoute citoyenne

- Mise en place de permanences d'élus hebdomadaires dans tous les quartiers : être toujours au plus proche
- Organisation de réunions publiques thématiques mensuelles

### Communication

- Conservation du rythme du Pulnoy en Bref (tous les deux mois)
- Conservation des commentaires sur Facebook, MÊME SI L'OPPOSITION DEMANDE UN ESPACE DE DIFFUSION, la liberté d'expression passe par le respect de la loi
- Diffusion d'un bilan annuel de l'action municipale, chiffré et transparent

**L'échange et la parole sont des piliers de notre démocratie.** Les restreindre empêche toute avancée, tout progrès. Aujourd'hui, l'action municipale impose une collaboration étroite entre la municipalité et l'ensemble des opinions exprimées. **Il n'y a plus de place pour l'entre soi, les contre-vérités, le mépris des idées divergentes.**

Avec vous, nous défendrons la plus élémentaire des libertés : le droit à la parole.

**L'Autre Voix**

D. ZIETERSKI, L. ZIETERSKI et S. DUSSIAUX



## Bienvenue !

### Les Ateliers Croix-Rouge Adlis

Recyclerie recevant les dons de tous types d'objets en bon état (hors gros électroménager) et les mettant en vente à petit prix, au profit de la Croix-Rouge.  
25 avenue C. de Gaulle

### Damien Puret

Infirmier à domicile, M. Puret a repris le cabinet de Mmes Bauer et Bonnely.  
1, allée des Bleuets - 06 18 39 00 38

### La Huche

Boulangerie pâtisserie ouverte de 6h30 à 19h, sauf le mercredi.  
6, rue Descartes - 09 55 58 69 11

### Les marais de la Sauze - Thomas Leblan

Vente d'huîtres du bassin de Marennes Oléron  
1 dimanche sur 2, de 8h30 à 12h30, rue de Nancy

# Décembre

**Samedi 2 - De 10h à 12h**

**Permanence gratuite avocat**

Ouvert à tous - 8 rue du Tir

**Samedi 2 - À partir de 16h30**

**Festivités de la St Nicolas : défilé et goûter-spectacle, organisées par le Comité Animations et Loisirs de Pulnoy**

Gratuit et ouvert à tous

**Dimanche 3 - De 10h à 12h**

**Présence de St Nicolas, invité par l'Association pour la promotion du marché de Pulnoy**

Ouvert à tous - Rue de Nancy

**Lundi 4 - Dès 18h30**

**Repair café intercommunal, organisé par Pulnoy Accueil Solidarité**

Participation libre - Espace socioculturel de Seichamps

**Mercredi 6 - de 14h à 17h\***

**Prévention du gaspillage alimentaire, atelier organisé par la Ville de Pulnoy**

Gratuit - Sur inscription - Centre de rencontre.

**Samedi 9 - de 8h45 à 15h**

**Atelier culinaire truffé, organisé par Truffe 54 Lorraine**

35 € / pers. adhérent - 45 € / pers. non adhérent

Sur inscription avant le 25/03 : poutot.patrick@neuffr ou 06 71 20 50 99

Centre socioculturel

**Lundi 11 / Mardi 12**

**Balayage des rues**

Laissez libres trottoirs et chaussée

**Samedi 13 - de 14h à 17h**

**Ciné-goûter toutes générations, organisé par la Ville de Pulnoy**

Centre socioculturel - 2 € / pers.

**Lundi 18 - Dès 18h30**

**Conseil municipal**

Ouvert à tous - Hôtel de ville

**Du mardi 26 au vendredi 29**

**Accueil de loisirs, organisé par l'Association Familles Rurales de Pulnoy**

Espace des 4 Vents - Sur inscription préalable

# Janvier

**Samedi 2**

**Sortie au marché de Noël de Luxembourg ville, organisée par le Comité de jumelage**

Sur inscription préalable

**Dimanche 7**

**Tournoi de la galette, organisé par le SMEPS Handball 54**

Plus d'infos auprès du club

**Lundi 8 - Dès 18h30**

**Repair café intercommunal, organisé par Pulnoy Accueil Solidarité**

Participation libre - Salle partagée de Saulxures-lès-Nancy

\* Infos et inscriptions auprès du service toutes générations :  
2, rue du Tir - 03 83 29 87 90 - contact@pulnoy.fr

